



LETTRE DE CONSULTATION PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché passé selon une procédure adaptée (> 5 000 € HT et < à 25 000 € HT)
en application de l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique

MAITRE D'OUVRAGE CCI VAL-DE-MARNE

8 PLACE SALVADOR ALLENDE

94000 CRETEIL

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France engage une consultation, conformément à l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), en vue de la passation d'un marché passé selon une procédure adaptée pour les prestations désignées ci-après :

RECHERCHE DE FINANCEMENT POUR DES PROJETS PILOTES

PAR LA DE LA CCI VAL-DE-MARNE

Contact : Fouré Patricia

Courriel : pfoure@cci-paris-idf.fr

Tél. : 06 60 47 72 96

1/ PRESENTATION DE LA CCI PARIS ILE-DE-FRANCE ET DES CCID

Premier réseau entrepreneurial francilien, la CCI Paris Ile-de-France est un acteur majeur au service des entreprises et des entrepreneurs, des jeunes et des territoires pour favoriser le développement de l'économie régionale et de l'emploi (plus d'1 450 000 entreprises, 31 % du PIB national).

Engagée pour soutenir le développement économique des entreprises de la région, la CCI Paris Ile-de-France anime 45 réseaux d'entreprises qui fédèrent plus de 1 200 PME avec son réseau Boost PME.

Pour mener ses actions, la CCI Paris Ile-de-France s'appuie sur la force de son réseau local, sur l'**expertise** de ses élus et de ses conseillers répartis dans les huit CCI territoriales et départementales d'Ile-de-France.

Opérateurs de terrain auprès des entreprises et des commerces, les CCI les informent, sensibilisent, forment et conseillent quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.

Au premier plan dans l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises, les CCI : encouragent l'entrepreneuriat ; favorisent le développement des entreprises.

Les actions de la CCI participent ainsi à l'attractivité de la Région Île-de-France en :

- Faisant émerger des projets partenariaux,
- Accompagnant les commerces et la dynamisation des centres villes,
- Soutenant les bassins d'emplois et les industries franciliennes : BTP, Santé, Tourisme...
- Animant localement des réseaux d'entreprises,
- Favorisant l'implantation d'entreprises en Ile-de-France via Choose Paris Region,
- Aidant les entreprises étrangères à trouver des partenaires commerciaux en France avec Doing Business in Paris,
- Soutenant, à travers de multiples initiatives, le développement des filières régionales stratégiques.

A ce titre, les CCI perçoivent les difficultés rencontrées par les entreprises dans le domaine de l'emploi et de la compétence ; en effet, malgré une baisse significative du chômage ces cinq dernières années, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à rencontrer des tensions de recrutement.

Les CCI permettent par ailleurs de favoriser la politique de formation et d'insertion et d'apporter une expertise technique aux pouvoirs publics et aux entreprises sur ces sujets.

Chaque année, pour répondre aux besoins des entreprises, de l'économie et de l'emploi, la CCI Paris Ile-de-France propose 545 formations, dont 375 en apprentissage, du CAP au Doctorat dans ses établissements. Près de 43 000 étudiants, dont près de 17 000 apprentis, et 30 000 adultes en formation continue sont ainsi formés.

La CCI Val-de-Marne est un établissement public administratif animé par des élus chefs d'entreprises issus de tous les secteurs d'activité. Représentant près de 127 000 entreprises : elle intervient dans de multiples domaines touchant au développement économique et à la vie de l'entreprise. À ce titre, la CCI Val-de-Marne accompagne, soutient et conseille les entreprises du département dans leur développement (création, formalités, financement, développement commercial, numérique, international, RH, environnement, réseaux, croissance).

Au quotidien, c'est concrètement :

- Accompagner des entreprises et les commerces de la création à la transmission, en passant par le développement (RH, innovation, international, recherche de financements, accès à la commande publique et aux aides régionales, innovation...).
- Animer des réseaux d'entreprises comme le Fabriqué en Val-de-Marne
- Préparer l'avenir en analysant les données économiques, juridiques et sociales

- Participer projets de développement économique du territoire
- Faire entendre la voix des entreprises et promouvoir le territoire
- Déployer les politiques publiques

CONTEXTE

La CCI Val-de-Marne mène des projets d'accompagnement des entreprises qui ont pour certains projets besoin pour leur mise en œuvre et leur pérennité d'être financés à hauteur de 80 % par des financements publics ou privés.

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation vise à sélectionner un prestataire reconnu pour son expertise dans la détection des financements possibles pour des projets territoriaux qui permettent à des entreprises de se développer.

Il s'agira de réaliser un diagnostic des financements possibles à partir de quatre projets pilotés par la CCI et qui nécessitent des financements en complémentarité de ceux déjà obtenus.

Nature des fournitures ou des prestations à réaliser	<p>Réunion de cadrage des besoins : présentation des projets pilotés par la CCI Val-de-Marne, choix concertés de quatre projets.</p> <p>Recherche et analyse des financements possibles (appels à projet, appels d'offres, subventions, sponsoring....) en complémentarité de ceux existants pour les projets concernés.</p> <p>Préconisations et perspectives des sources de financements possibles. Restitution des résultats lors du réunion auprès du comité de Direction.</p>
Quantité	<i>Cliquez ici pour taper du texte.</i>
Nombre de prestataires retenus	Maximum 1 prestataire
Nombre de volume par prestataire	1 prestation de 3 jours
Montant maximum du marché	3000TTC euros (intégrant l'ensemble des frais de déplacement et autres)
Délais de livraison/de réalisation	Avant le 30 Novembre 2024
Livrables attendus	<p>Diagnostic des financements et préconisations futures pour les quatre projets retenus en complémentarité de l'existant.</p> <p>Rapport d'analyse et de préconisations.</p>
Démarrage des prestations	A partir du 7 octobre 2024

LIVRABLES ET DELAI DE REALISATION

Le rapport sera la propriété de la CCI Val-de-Marne.

Il devra être réalisé au plus tard le 30 novembre 2024.

LOCALISATION & MOYENS TECHNIQUE

La réunion de cadrage et la réunion de restitution se dérouleront à la CCI Val-de-Marne.

CRITERES DE SELECTION

Compétences reconnus dans la recherche pour les collectivités de financement. Connaissance des différents dispositifs existant en France et en Europe. Capacité à comprendre permettre les enjeux de la CCI Val-de-Marne et à faire émerger des axes prioritaires de prise de décision dans un objectif de relance d'activité et de développement.

Les prestataires seront examinés selon les critères suivants par ordre de priorité :

- ✓ Priorité 1 : Les références professionnelles
- ✓ Priorité 2: Le Prix
- ✓ Priorité 3 : Connaissance de l'écosystème du département Val-de-Marne

A l'issue de la consultation, plusieurs prestataires seront retenus. La CCI Val-de-Marne s'engage à apporter une réponse à l'ensemble des candidatures non retenues.

DATE ET LIMITE DE REPONSE

Les candidatures seront adressées **au plus tard pour le 30 septembre 2024 à 12 h00**. La candidature sera accompagnée des documents suivants au format pdf et word:

- D'un devis détaillé sur la base de 4 projets avec identification des financements possibles

par mail à l'adresse suivante : pfoure@cci-paris-idf.fr

Toute candidature / offre reçue postérieurement à cette date sera rejetée.

MODALITES DE REPONSE

Les prestataires doivent remettre une proposition reprenant les points suivants :

1. L'annexe 1 intégrant les informations du prestataire
2. Un devis
- 3 Transmettre les attestations et documents à remettre en application de l'article R. 2143-7 du CCP (certificats fiscaux et sociaux à jour).
- 4 La présente lettre de consultation signée avec cachet de l'entreprise.

Renseignements d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation, vous pouvez nous faire parvenir jusqu'au **26 septembre 2024** une demande par courriel : à l'adresse suivante : pfoure@cci-paris-idf.fr

CONDITIONS FINANCIERES

Les candidats devront indiquer dans leur dossier de candidature le coût total incluant les coûts annexes induits par la mission (HT et TTC).

NEGOCIATION

La CCI Val-de-Marne classera les offres initiales au regard des critères annoncés ci-dessus et procédera à une négociation, en vue d'aboutir à un classement définitif des offres négociées. Toutefois, en vertu de l'article R. 2123-5 du CCP, la CCI Val-de-Marne réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. La CCI Val-de-Marne effectue ensuite une commande sur la base de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation avec un volume minimum de quatre diagnostics à réaliser.

MODE ET DELAI DE PAIEMENT :

Paiement par virement bancaire.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Les factures devront être enregistrées sur le portail de téléservice CHORUS PRO et envoyées en copie à pfoure@cci-paris-idf.fr

ASSURANCES

Le titulaire devra justifier sur demande de la CCI, et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques ; elle devra être illimitée pour les dommages corporels. Les transports sont effectués sous la responsabilité du titulaire. Celui-ci doit être assuré pour ces transports.

LITIGES

La loi française est seule applicable au présent marché.

En cas de contestation relative à l'exécution du présent marché, le Tribunal administratif sera seul compétent pour connaître l'objet du litige conformément à la législation en vigueur.

Sanctions encourues en cas de non-respect des obligations en matière de lutte contre le travail dissimulé :

S'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail, le titulaire est informé qu'il encourt la résiliation du marché dans les conditions suivantes :

Lorsque la CCI Paris Ile-de-France est informée par les services compétents en matière de lutte contre le travail dissimulé du non-respect par le titulaire des formalités prévues aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du

travail relatives au travail dissimulé (respectivement par dissimulation d'activité et dissimulation d'emploi salarié), ces manquements donneront lieu à une mise en demeure de faire cesser sans délai cette situation.

Pièces contractuelles applicables à l'achat :

En cas d'attribution de la consultation à un prestataire, les pièces contractuelles sont les suivantes, par ordre de priorité décroissant :

- la présente lettre de consultation datée et signée par le prestataire
- le devis daté et signé qui aura été accepté par la CCI Val-de-Marne
- le bon de commande valant acceptation du devis retenu

ANNEXE 1 DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque prestataire présentant une offre est invité à faire connaître son savoir-faire et son expérience . Un dossier de candidature lui sera demandé.

Le dossier de candidature devra présenter les rubriques suivantes :

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Raison sociale

SIRET

Adresse

Tél / Email /Site internet :

Nom du dirigeant :

Nom du responsable du suivi de la mission si différent :

Champ d'intervention et domaines de compétences :

Principales références similaires : indiquer le nom du donneur d'ordre, l'année de sa réalisation, descriptif succinct de la mission...

CV DES CONSULTANTS INTERVENANT SUR LA MISSION